

# Aide aux festivals pour la programmation de spectacles jeune public

## SACEM

### Présentation du dispositif

- L'aide à la programmation de spectacles musicaux pour le jeune public de la SACEM a pour objectif d'encourager la programmation de spectacles musicaux pour le jeune public par les festivals, dans les différents répertoires représentés par la Sacem (musiques actuelles, jazz, musiques du monde, musique contemporaine, ciné-concert, etc.).
- Elle vise en priorité les festivals qui intègrent des actions pédagogiques.

### Montant de l'aide

- La subvention peut aller jusqu'à 15 000 €, dans la limite de 30% du budget artistique.

### Informations pratiques

- Le dossier de demande devra comporter les éléments suivants :
  - la présentation du festival et de sa programmation,
  - la présentation des spectacles musicaux programmés,
  - la biographie des artistes,
  - la présentation des actions pédagogiques,
  - le budget faisant clairement apparaître les dépenses artistiques et plan de financement (modèle de budget à remplir),
  - la copie de la licence d'entrepreneur de spectacle,
  - un justificatif du dépôt des spectacles à la Sacem dans leur intégralité (textes et musiques),
  - la copie des contrats passés avec les producteurs des spectacles programmés.

### Organisme

#### SACEM

- 225 avenue Charles de Gaulle  
92528 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex  
Téléphone : 01 47 15 47 15  
Web : [www.sacem.fr](http://www.sacem.fr)